



COMMISSION REGIONALE HOCKEY SUBAQUATIQUE

Compte-rendu de la réunion du 02/11/2022

Présents :

Pascal Blanc (Président)
Guillaume Laurency
Michel Leleu
Frantz Klein

HSCL Lagny (3 voix)
Squale Neuilly (3 voix)
ASP Asnières (2 voix)
Squale Neuilly

Excusés : Gilbert Ciulla (Lagny),

Ordre du jour

- 1. Approbation du CR de la réunion du 6 octobre 2022**
- 2. Inscription jeunes**
- 3. Point sur le calendrier prévisionnel 2022-2023**
- 4. Point sur le fonctionnement de la Commission**
- 5. Feedback CNHS**
- 6. Questions diverses**

1. Approbation du CR de la réunion du 6 octobre 2022

Le CR de la réunion est approuvé à l'unanimité.

2. Inscription jeunes :

Photo à aujourd'hui :

<i>Club</i>	SUM de Nombre d'équipes Benjamins	SUM de Nombre d'équipes Minimes	SUM de Nombre d'équipes Cadets	SUM de Nombre d'équipes Juniors
	0	0	0	0
Asnières Sub'Plongée	0	0	0	0
Compiègne	1	1	1	0
Pontoise	1	1	1	1
Squale Team Neuilly	1	0	1	1
Total général	3	2	3	2

Lagny va inscrire des équipes
Fontenay va inscrire des équipes
pas de retour du duo Le Chesnay / Clamart
Asnières cherche un bi-club en Benjamins et Minimes

3. Point sur le calendrier 2022-23 :

Calendrier accessible sur le site internet de la CRHS :
<https://crhs-idf-ffessm.fr/index.php/competition>

Piscines:

- toutes les piscines OK jusqu'au 22 Janvier
- finale DAF 5/2 - Clamart ne peut avoir sa piscine entièrement. Il faut trouver une autre piscine.
- Montparnasse - finale Jeunes a priori OK (dossier à boucler)
- 19/3 peut-être Fontenay mais à risque avec restrictions budgétaires (DAM B/C)
- Manche 2 : La Rochelle
- Manche 3 : Le Puy
- D4 : Nogent sur Seine
- D2M et D3F à Toulon
- D3M recherche de Piscine 3 & 4 Juin

4. Point sur le fonctionnement de la commission :

Dernière réunion du Président en actuel - puis passation au nouveau Président de CRHS à partir du 26/11/2022.

Il faut que les responsables de divisions rendent le coupon papier justificatif de paiement aux clubs.

5. Feedback CNHS

- mixte visio / présentiel, nombreux en visio
- Les présidents de région votent avec le nombre de voix de leur région. L'Ile de France avec 179 voix est la région qui a le plus de voix. Le nombre de voix dépend du nombre de licenciés FFESSM (quelle que soit la proportion de Hockeyeurs)

CNC

- Autorisation Parentale désormais valable à l'année, modèle transmis
- petits changements dans les compositions d'équipes pour la D3F. Possibilité de faire une seconde équipe, potentiellement en bi-club de la même région.
- Equipe 2 Juniors : le bi-club (possiblement inter-régions) est autorisé à condition que l'autre club ne participe pas déjà avec une équipe 1
- Quotas ; la D3M 2022 n'ayant pas été jouée, elle se jouera à Berck en Décembre, cela fixera les quotas.
- Féminines : les Quotas D2 sont conservés (vu que la D3F est annulée), l'Ile de France conserve donc 2 quotas.
- Ecole de Hockey labellisé : aucun retour (Benjamin Mayen) (processus : le président CRHS donne un avis soumis à CNI pour validation du label)
- l'Ile de France fait beaucoup de formations

CNA

- La minute de prison est validée. Désormais:
 - 1'
 - 2'
 - 5'
 - définitivela minute de prison arrive plus tôt (ex dès la première faute de crosse)
- Maintien de la prolongation (2x5') ? Dans les textes, la prolongation est maintenue "à la discrétion du commissaire de compétition"
- Code du sport:
L'organisateur de la compétition est responsable de l'assurance de sa compétition. La ligue des opens est un ensemble de tournois organisés par des clubs affiliés à la FFESSM. Pour chaque tournoi organisé par

un club FFESSM doit donc être en conformité avec la réglementation nationale pour l'organisation des tournois. L'impératif pour chaque athlète français ou étranger est de remplir les conditions de certificat médical et de posséder une assurance de responsabilité civile.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071318/LEGISCTA000006137775/#LEGISCTA000006137775

- La CNHS a demandé à ce que les coachs présents soient notés sur les feuilles d'engagement. Les coachs dans l'eau doivent aussi être licenciés, certificat médical et assurance
- Obligation de participer à la remise des récompenses sauf si décalage de 30' lors de l'annonce des résultats/ hors catégories jeunes et juniors; Dérogation possible sous réserve de présentation d'un titre de transport collectif au commissaire en amont de la compétition
- Il a été demandé de réfléchir à l'interdiction pour des bi-clubs féminins de pouvoir participer à la D1. L'Ile de France devra se positionner, participer à ce débat.
- Désormais la réclamation doit être annoncée au commissaire dans les 15 minutes après la fin du match, la réclamation doit être posée dans les 15 minutes qui suivent.
- Départ d'Alex Fuster :
Respect pour le travail du CNA de la part des Présidents de CRHS qui statuent en CNHS. Suite à la demande de la région BPL, la règle qui n'impose par plus de trois arbitres (un arbitre engagé par équipe en championnat de France) a été assouplie avec une mise en place pour la saison 2023-2024. Lors de la réunion, Pascal Blanc n'était pas pour cet assouplissement car il bénéficie à tout le monde. Il a proposé que les clubs qui auraient des difficultés fassent une demande de dérogation qui aurait été étudiée par une commission. L'avais aurait été rendu au cas par cas et avec des conditions à respecter par le club. Car il faut aussi pouvoir prendre en compte des cas particuliers. C'est pourquoi, étant pour sur un éventuel délai accordé mais contre le report pour tous, que Pascal BLANC s'est abstenu lors du vote. Il faut en cible 160 arbitres, il y en a environ 110. Beaucoup de candidats proposés, peu l'ont eu. Contrairement "aux dires de certains" : ce sont des rumeurs et non pas des informations - les quotas ne sont pas supprimés.

6. Questions diverses :

- La présidente du Grand-Est a demandé à envoyer des AN1 du Grand-Est arbitrer des championnats régionaux en Ile de France.

Fin de la réunion à 23h00

PROCHAINE RÉUNION

1 décembre 2022

60 rue de Romainville

75019 Paris

20h00

Ordre du jour de la prochaine réunion CRHS

- **Approbation du CR de la réunion du 2 novembre 2022**
- **Point sur le calendrier 2022-2023**
- **Point sur le fonctionnement de la Commission**
- **Questions diverses**